

Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez

B.P. 181 - 42604 MONTBRISON Cedex

Téléphone : 04 77 96 10 39 - Email : contact@smif42.fr - site : www.canalduforez.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE
DU 6 NOVEMBRE 2024

Etaient présents :

M. BONNEFOY Jean-Yves, Président
Mme BROSSE Chantal, 1^{ère} Vice-Présidente
Mme BRUEL Nicole
M. CHAZAL Jacques
M. COUCHAUD Patrice
M. DALBEGUE Gérard
M. FRECON Laurent
M. OGIER Yvan
M. REVEILLE Yves
M. SANIAL Jean

Invités Présents :

M. BERGER Rémi – DEPARTEMENT/PADD/DEEFA
M. DUCERT Baptiste – FEDERATION PECHE LOIRE

Absents représentés : (voir pouvoir ci-joint)

M. FRECHET Daniel (pouvoir à Mme BRUEL Nicole)
M. LARDON Eric (pouvoir à M. BONNEFOY Jean-Yves)
M. PALIARD Rambert (pouvoir à Mme BROSSE Chantal)

Absents ou Excusés :

Mme DARFEUILLE Marianne
M. FRECON Sébastien
M. REBOUX Georges
M. VERNET Gérard
M. JULIEN LAFERRIERE Guy – Président du SAPEEF

Service du S.M.I.F. :

Mme ROSSIGNEUX Annick

Pouvoir : 3

Feuille d'émargement : 1

Secrétaire de séance : M. COUCHAUD Patrice

SUJETS DEBATTUS

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 26 SEPTEMBRE 2024

**SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE SYNDICAL
AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

SUJET 3 – FIXATION DES DATES DE CHOMAGE 2025 – TRAVAUX A REALISER

SUJET 4 – TRAVAUX DE SECURISATION

SUJET 5 – ACCORD AVEC EDF POUR LE SURTURBINAGE

SUJET 6 – QUESTIONNAIRE FEDERATION ASA

**SUJET 7 – CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION DE GESTION DU DOMAINE
PUBLIC DU CANAL DU FOREZ DEPARTEMENT/SMIF/COMMUNE DE
MONTBRISON**

>INFORMATION PLANNING PROCHAINES REUNIONS DU COMITE ET DU BUREAU

Désignation du secrétaire de séance : M. Patrice COUCHAUD en l'absence de M. Georges REBOUX

SUJET 1 – PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU COMITE DU 26 SEPTEMBRE 2024

➤ Procès-verbal approuvé.

**SUJET 2 – COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES PAR LE COMITE
SYNDICAL AU BUREAU ET AU PRESIDENT**

1) Décisions prises par le Président

➤ voir en liste en Pièce jointe mise à jour.

2) Décisions prises par le Bureau Syndical

➤ voir Procès-verbal du Bureau Syndical ci-joint.

SUJET 3 – FIXATION DES DATES DE CHOMAGE 2025 – TRAVAUX A REALISER

Des travaux sont prévus sur le canal lors du prochain chômage : curage dans St Romain le Puy (zone urbaine sur 1500ml), fuite dans les murs, reprise étanchéité PC Mare, enrochement en aval du siphon de la route de Feurs à Savigneux, mise en place d'un batardeau en aluminium sur le siphon du lavoir à Champdieu, tunage sur Champdieu et Chalain d'Uzore. Des travaux sur Uzore sont programmés pendant le chômage mais seront peut-être réalisés en décembre (travaux déjà payés dans le cadre de la restructuration Uzore).

Il est proposé un prochain chômage d'une durée totale de 5 semaines :

- **Du vendredi 14 février 2025 au lundi 24 mars 2025 inclus**

Les 2 premières semaines de chômage se feront sur tout le Canal.

La 3^{ème} concernera l'aval de la Curraize.

Les 2 dernières semaines concerneront l'aval de Montbrison.

L'AEP de Feurs sera assuré par la rivière Curraize, les stocks en place, la retenue Uzore, et par Grangent (au bout de 2 semaines).

Il n'est pas prévu d'alimenter la station de Pleuvey de LFA lors de ce chômage. Si LFA devait être alimentée, toutes les opérations à l'amont de Pleuvey devraient être annulées.

Pour l'abreuvement du bétail, M. CHAZAL demande si le secteur Nord pourrait être alimenté pour l'abreuvement pendant le chômage.

➤ *décision : - fixation des dates de chômage.*

- *Demande à M. le Préfet de prendre l'arrêté d'interdiction de la Pêche correspondant.*

DELIBERATION N° C01-20241106

SUJET 4 – TRAVAUX DE SECURISATION

Rappel :

Le Bureau a décidé le 1^{er} juillet dernier de lancer une procédure pour passer un marché pour le montant complémentaire de 68 855 € HT.

Il était question de travailler sur 5 siphons et de déplacer le batardeau de Villeroi pour le positionner sur le siphon du Lavoir.

L'inventaire des sites fait en juillet dernier montre que le montant de 68 855 € HT ne suffira pas à réaliser l'ensemble des travaux prévus, .

Le Bureau réuni le 17 septembre dernier a décidé de faire une priorisation pour rester dans le montant maximum de 68 855 € HT.

Nouvelles informations :

Finalement, un accord a été trouvé avec le Département : le SMIF peut lancer l'ensemble des travaux qui avaient été identifiés pour les priorités 2 et 3 pour les siphons.

Le montant des travaux est estimé à environ 130 000 € HT dont 8500 € HT qui seront réalisés sur les dépenses d'exploitation du canal (donc sans subvention) car les travaux correspondants doivent se faire pendant le chômage du canal prochain.

La mise en concurrence des entreprises peut être lancée en novembre 2024.

Le Département passera la demande de subvention du SMIF en Commission Permanente mi-avril 2025.

Les dépenses dépassent désormais les 90 000 € HT, la compétence de ce dossier revient au Comité. Les crédits seront adaptés pour intégrer cette modification dans le budget 2025 si besoin.

➤ *décision : - le Comité approuve ce dossier de 130 000 € HT et le calendrier proposé.*

SUJET 5 – ACCORD AVEC EDF POUR LE SURTURBINAGE.

Rappel : Suite aux essais réalisés en 2023 et 2024 : 970 Mwh ont été produits, or le déstockage de la sécheresse 2022 avait engendré un préjudice énergétique de 190 Mwh pour EDF.

Une réunion a été organisée par la DREAL pour savoir si ce dispositif de turbinage était à pérenniser. EDF veut bien pérenniser mais ne veut pas compenser le fait que le sur-turbinage a généré plus de production que le préjudice de l'été 2022. Le SMIF et le Département ont l'automne pour se positionner.

La DREAL suite à notre demande et à celle du Département, a réclamé auprès d'EDF, des éléments auditables sur les calculs de gain énergétiques liés à cette expérimentation.

Rappel de la décision du Comité du 26.09.2024 : - *Le Comité est favorable à la pérennisation du dispositif mais souhaite limiter le volume turbiné. Il attend l'avis du Département.*

Position du Département :

M. FRECHET est favorable au surturbinaage, le Département doit adresser un courrier officiel à la DREAL avec un projet de convention. Le Département adressera au SMIF un projet de convention pour avis.

SUJET 6 – QUESTIONNAIRE FEDERATION ASA

Un questionnaire a été envoyé à tous les Présidents d'ASA pour les inviter à répondre facilement en téléchargeant un lien et en cochant les réponses aux questions, avec possibilité de choix multiples. Une synthèse des réponses réceptionnées a été réalisée mais à ce jour aucune évolution supplémentaire (11 réponses/19 ASA).

Position du Comité :

- Constituer la Fédération d'ASA avec les ASA qui sont favorables, proposer des prestations à la carte.
- Envisager la possibilité d'ouvrir cette Fédération à d'autres ASA qui ne sont pas adhérentes au SMIF ainsi cela permettrait de proposer la gestion administrative à certaines ASA qui ont du mal à faire réaliser la leur.

SUJET 7 – CONVENTION DE MISE EN SUPERPOSITION DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC DU CANAL DU FOREZ DEPARTEMENT/SMIF/COMMUNE DE MONTBRISON

Rappel :

La convention est mise en place afin d'autoriser la mise en superposition de gestion d'une partie du Domaine Public du Canal du Forez en vue de l'aménagement et de la gestion de voiries et d'ouvrages de franchissements (ponts). Elle détermine les engagements du Département en tant que propriétaire, du SMIF en qualité de gestionnaire du Canal du Forez et de la commune en tant que gestionnaire de la voirie.

Il est à noter que le modèle-type de la convention a été élaboré sous couvert du service juridique du Département de la Loire.

Toutes les conventions de superposition de gestion du domaine public du Canal du Forez entre le Département de la Loire, les différentes Communes concernées, Loire Forez Agglomération et le SMIF accompagnées de leurs annexes ont été transmises en date du 17 juillet 2024. Cela concerne 11 communes et Loire Forez Agglomération ; soit 12 conventions au total.

La Commune de MONTBRISON, lors de son Conseil Municipal du 23 septembre 2024, a approuvé la convention et ses annexes : **voir en ANNEXE N° 1.**

Il convient désormais que le SMIF et le DEPARTEMENT puissent également délibérer à leur tour en vue de la signature de la convention présentée.

➤ *décision :* - approbation de la convention de superposition de gestion du domaine public du Canal du Forez entre le Département de la Loire, le SMIF et la Commune de MONTBRISON et ses annexes.

DELIBERATION N° C02-20241106

**SUJET 8 – DECISION MODIFICATIVE N° 2 – OPERATION DE
RESTRUCTURATION DES INSTALLATIONS UZORE**

Augmentation de crédits sur l'opération n° 85 – Travaux de Restructuration des installations Uzore : réajustement des crédits en dépenses afin de payer le solde des marchés et poursuivre la DUP et en recettes pour les participations aux travaux d'investissement de LFA, la Commune de FEURS et le solde du FEADER (voir tableau ci-après) :

INVESTISSEMENT AUGMENTATION DE CREDITS	DEPENSES	RECETTES
TRAVAUX RESTRUCTURATION UZORE (solde marchés et DUP)	436 000 €	
TRAVAUX RESTRUCTURATION UZORE - Subvention FEURS		314 000 €
TRAVAUX RESTRUCTURATION UZORE - Subvention LFA		122 000 €
TOTAL	436 000 €	436 000 €

➤ *décision :* - *Décision Modificative n° 2 au Budget 2024 approuvée.*

DELIBERATION N° C03-20241106

Information Planning prochaines réunions du Comité/Bureau :

⇒ prochaines réunions du Comité/Bureau :

- **RAPPORT ORIENTATIONS BUDGETAIRES : Lundi 9 DECEMBRE 2024 à 9h30**
- **VOTE DU BUDGET : Mardi 28 Janvier 2025 à 9h30**

Fait à MONTBRISON, le 7 novembre 2024
Le Président du S.M.I.F.,
Jean-Yves BONNEFOY

Le Secrétaire de séance,
Patrice COUCHAUD



P.J. :- feuille émargement

- 3 pouvoirs

- diaporama

- PV Bureau du 17/09/2024

- liste CR pouvoirs délégués Comité au Président du SMIF à compter du 1.1.2024

- Annexe n° 1 – convention de mise en superposition de gestion DEPARTEMENT/SMIF/COMMUNE DE
MONTBRISON

Réf. Info : Z:\REUNIONS\Comité (poch.verte)\2024\6.11.2024\PV COMITE_6.11.2024\PV_COMITE_6.11.2024.doc